



Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/307135/neuf-syndicats-vont-sieger-au-conseil-commun-de-la-fonction-publique/>

ELECTIONS

Neuf syndicats vont siéger au Conseil commun de la fonction publique

avec l'AFP | France | Publié le 22/12/2014 | Mis à jour le 21/12/2014

Neuf syndicats seront représentés au CCFP, l'instance chargée des questions touchant l'ensemble des agents, la CGT, la CFDT et FO accaparrant les deux tiers des sièges, a-t-on appris ce samedi 21 décembre auprès du ministère.

La composition du CCFP tient compte des résultats définitifs des élections professionnelles du 4 décembre, où les trois versants de la fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) ont élu leurs représentants du personnel, pour la première fois simultanément.

Premier syndicat de France, la CGT obtient huit sièges en ayant recueilli 23,1% des 2.619.360 suffrages exprimés, selon les données transmises à l'AFP par le ministère de la Fonction publique.

Viennent ensuite, avec six sièges chacune, la CFDT (19,3%) et Force ouvrière (18,6%).

Les dix sièges restants reviennent à l'Unsa (3 sièges avec 10,4%), la FSU (2 sièges, 7,9%), Solidaires (2 sièges, 6,85%), la CFTC (1 siège, 3,3%), la CGC (1 siège, 2,9%) et la FA-FP (1 siège, 2,9%).

La CFTC et la CGC seront donc toujours représentées au Conseil commun de la fonction publique, contrairement à ce qu'avait annoncé la ministre Marylise Lebranchu le jour des résultats électoraux.

Chaque versant de la fonction publique dispose en outre d'un Conseil supérieur qui lui propre. Consultatif, cet organisme paritaire peut également servir d'instance de recours en matière disciplinaire.

Concernant le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, les 1.117.840 votants ont offert 4 sièges à FO (17%) et à la FSU (15,6%), 3 sièges à l'Unsa (14,8%), la CFDT (14%) et la CGT (13,4%), 2 sièges à Solidaires (9%) et 1 à la CGC (5,5%).

Dans la territoriale, la CGT s'empare de 7 sièges avec 29,5% des voix, sur les 988.630 suffrages exprimés. Suivent derrière la CFDT (5 sièges, 22,3%), FO (4 sièges, 17,7%), l'Unsa (2 sièges, 8,2%) et la FA FPT (2 sièges, 7,5%).

Enfin, la composition du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière s'établit, sur la base de 512.890 votants, ainsi: CGT (7 sièges, 31,7%), CFDT (5 sièges, 25%), FO (5 sièges, 23,8%), Sud Santé/Solidaires (2 sièges, 8,5%) et Unsa (1 siège, 5%).

jta/bow/DS

POUR ALLER PLUS LOIN

Conseil commun de la fonction publique : des missions élargies